

Association au pied du mur

04230 Mallefougasse

au.pied.du.mur04@gmail.com

07.50.40.87.90

Bulletin d'information n° 38 (29 mars 2021)

Site internet : <https://mallefougasse.montlaux.fr>

Bonjour.

Ca y est, le printemps pointe son nez ! Si le covid nous laisse un peu tranquille nous allons pouvoir reprendre une grande partie de nos activités.

Local

Notre local d'association (impasse de la bergerie) sera à nouveau ouvert tous les samedi matin de 9 heures à midi à compter du 3 avril, et les autres jours sur demande. L'ouverture est conditionnée au respect strict des règles de distanciation et des normes sanitaires en vigueur.

Visites guidées du village

Reprise des visites guidées du village (5 personnes maximum) tous les premiers samedi du mois dès que les conditions sanitaires le permettent. Elles sont toujours possibles sur rendez-vous.

Vieux Montlaur

Sur le site du vieux village de Montlaur, les travaux continuent, tout en respectant les distances et les gestes barrières. La deuxième phase de travaux va commencer, mais pour boucler son financement, nous avons toujours besoin de dons via la Fondation du Patrimoine.

Il n'y a pratiquement que les femmes qui travaillent ? Quoique !



Le dimanche 14 mars la chaîne TV BFM d'ici est venue faire un reportage sur les travaux du vieux Montlaur. Il est visible sur le site de l'association.

Retranscriptions

La retranscription des comptes-rendus des Conseils municipaux continue. Nous en sommes à 1751. A ce jour, plus de 200 pages et 40407 mots sont retranscrits, et comme toujours on y découvre des histoires de Mallefougasse passionnantes.

Auquel Conseil a été représenté par lesdits Sieurs Consuls que par délibération du Conseil de ladite Communauté du vingt-sept décembre dernier, fait donner pouvoir audits Sieurs Consuls de faire réparer la muraille du cimetière, le plancher du clocher, font vielle et la fontaine du verger. De sorte qu'ils auraient fait réparer la muraille dudit cimetière, et quant aux autres réparations n'auraient pu les faire faire et surtout la fontaine du verger qui doit se faire par captage à cause que les habitants dudit lieu seront rendus refusant, et comme la plus par de

On y parle de travaux sur l'église, le mur du cimetière, mais surtout d'une fontaine au quartier du verger.

Sur laquelle proposition ledit Conseil a reçu l'offre dudit Sieur Montagné, et délibère qu'il lui sera passé son bail en conformité de celui prise ci-devant, lequel Sieur Montagné ici présent a promis de servir de chirurgien pendant une année commençant d'aujourd'hui, aux conditions suivantes : savoir, qu'il recevra tous les habitants dudit lieu à commencer vendredi prochain et ainsi continuant pendant toute l'année et pour la commodité des habitants, ledit Sieur Montagné viendra le jeudi aux soins, moyennant quoi ladite Communauté lui payera trente livres de gages, payables en trois quartiers, les deux premiers par avance et le dernier en fin d'année. Lui sera payé chaque soins cinq sols, aussi bien pour chaque lavement, et dans le cas ou il y aurait quelques personnes qui auraient besoin dudit Sieur Montagné en dehors du jour mentionné ci-dessus, on lui payera vingt-quatre sols et son boire. Lequel a passé la soumission en tel cas requis.

Sieur Montagné, chirurgien à Cruis, se propose de venir soigner les gens de Mallefougasse durant une année entière moyennant 30 livres de gages.

L'an mil sept cent cinquante et un et le vingt septième jour du mois de février après midi, le Conseil général de la Communauté de ce lieu de Malafougasse a été assemblé dans la Maison de Jacques Rayne, Consul, par devant Messire Georges Gaubert lieutenant de juge dudit lieu, à la requête dudit Rayne, ou sont été présents: André Gaubert, Louis Gaubert, Honnoré Gaubert, Jean-Pierre Gaubert, Jean-Louis Chauvin.

Auquel Conseil a été représenté par ledit Consul que par délibération du 13 décembre dernier, il lui faut donner pouvoir de faire réparer le couvert de l'église dudit lieu, pour subvenir à la dépense de ladite réparation, le Sieur greffier fit mandat sur la trésorerie de neuf livres, lesquelles ne peuvent suffire à l'achat des tuiles nécessaires, et comme il faut louer des gens et des bourriques pour faire venir lesdites tuiles, et arraser les murs qu'il faudra, ledit mandat ne peut suffire à faire faire les réparations, requérant le Conseil de lui donner pouvoir de faire charrier lesdites tuiles et autres matériaux, demande de lui faire un plus grand mandat pour y subvenir.

Sur laquelle proposition, ledit Conseil unanimement a donné de nouveaux pouvoir audit Consul d'acheter toutes les tuiles et fournitures qui sera nécessaire pour faire réparer ledit couvert, qui sera fait par un homme du métier, et cela fait, ledit Consul prend sur la trésorerie le montant de ladite réparation, et pour cela ledit greffier lui fera un mandat de ce qui sera nécessaire.

Et ainsi a été délibéré et a signé qui a su.

Signatures: G Gaubert lieutenant de juge, H Gaubert, A Gaubert, JLA Chauvin, et nous Fauchier greffier.

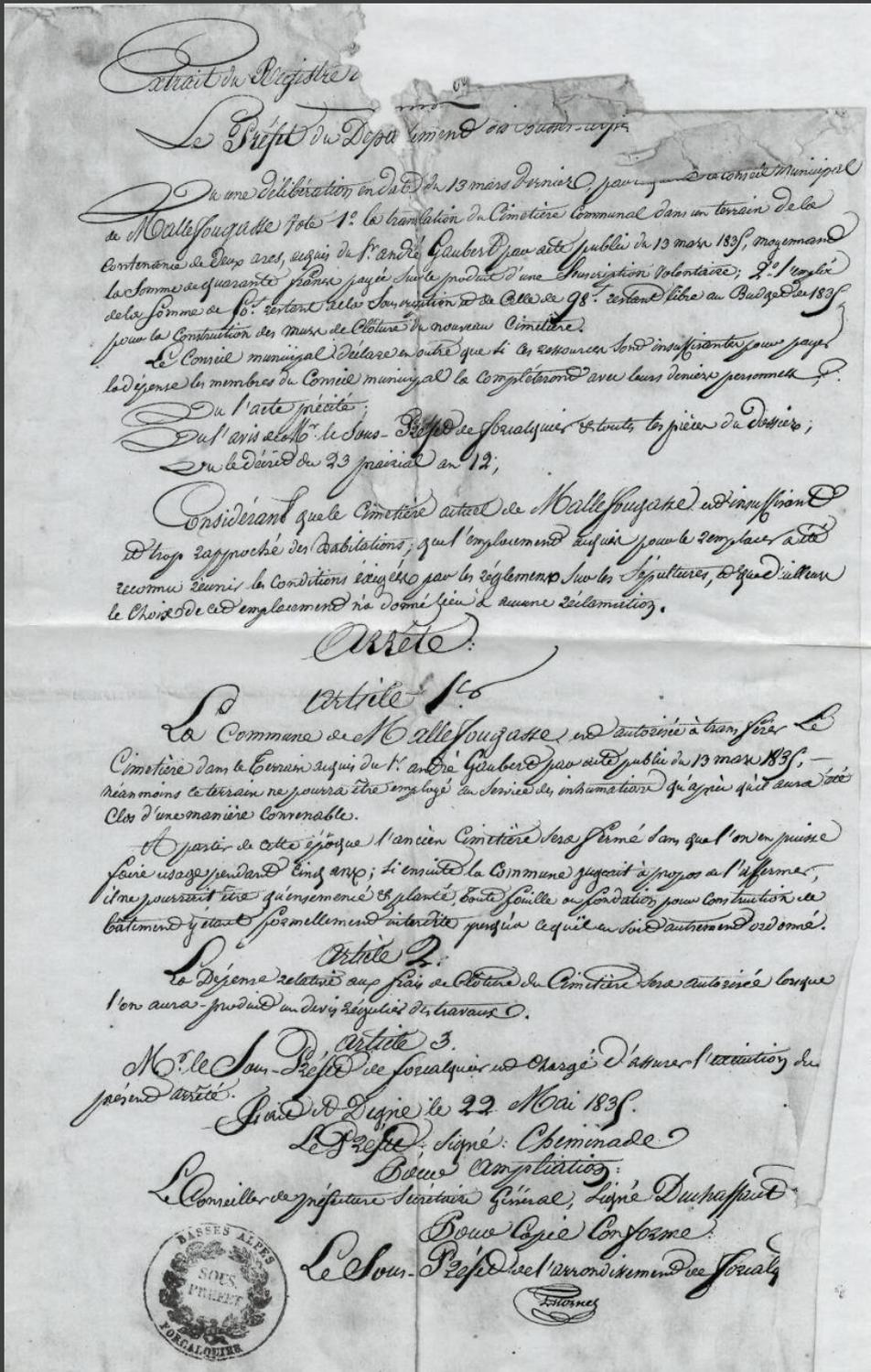
Toujours des travaux envisagés sur l'église, dont la toiture fuit sérieusement. Pour cela il faut débloquer des fonds pour acheter les tuiles et louer des bourriques pour les transporter.

Auquel Conseil, ledit Sieur Consul a représenté que les habitants du lieu d'Augès, ne pouvant plus aller entendre la Sainte messe au lieu de Peyruis et y recevoir les sacrements de l'église, à cause que les chemins ont atteint un état impraticable, même par l'éloignement des dits habitants, et par d'autres raisons, et que dans cet état ils se seraient adressés à nous au nom de leur Communauté pour savoir si celle-ci voudrait consentir à ce que les habitants dudit Augès puisse assister à la messe et aux autres offices divers de notre paroisse, y faire toutes les fonctions de paroissiens et recevoir du Sieur curé tous les secours spirituels, en contribuant aux

La commune d'Augès demande au Conseil municipal de Mallefougasse l'autorisation d'utiliser l'église Saint Jean-Baptiste.

Cimetière

Nous cherchions depuis longtemps à situer la date de changement d'emplacement du cimetière. A l'origine il se situait au-dessus de l'église Saint Jean-Baptiste. Par hasard, nous avons trouvé un document de la Préfecture des Basses-Alpes en date du 22 mai 1835, qui demande à la commune de Mallefougasse de prendre quelques précautions avant d'entreprendre ce transfert.



A l'occasion du réaménagement du cimetière actuel de Mallefougasse, notre association a préservé 12 pierres tombales qui étaient totalement à l'abandon dans un coin du cimetière. Elles sont actuellement en restauration, notamment pour retracer leurs épitaphes. Ensuite, elles seront présentées contre un des mur du cimetière et une notice lisible par Qr code permettra de retracer la vie des personnes inscrites sur ces pierres.



A l'abandon



En cour de restauration

Dès leurs mises en place, une visite commentée sera organisée.

Dahu

J'ai trouvé un article fort intéressant sur la gestion forestière de la population du Dahu. Originaires des régions montagneuses, tout comme le loup, on commence à en rencontrer dans la Montagne de Lure ou vers le vieux Montlaux.

Voici quelques extraits de mes collègues de Sylvamap.

Espèce animale emblématique des régions montagneuses, le dahu est un lointain cousin du chamois dont la particularité, unique au monde, est d'avoir les deux pattes d'un côté plus courtes que celles du côté opposé. Principalement présent dans les alpages enherbés, cette espèce peut aussi être présente en forêts où elle vient surtout pour se reposer et se nourrir.

Biologie du dahu

Le dahu, de par sa morphologie particulière est inféodé aux zones montagneuses, parfois aux collines d'altitude suffisante pour peu que l'augmentation de sa population le pousse à chercher de nouveaux territoires.

Le dahu est un animal herbivore qui trouve sa nourriture dans les prairies d'altitude où il marque son passage par des traînées linéaires tournant autour des montagnes et le parcourant sur chaque versant.

Bien qu'appréciant moins le couvert forestier, l'animal y vient périodiquement au printemps. Ce passage lui permet de froter ses bois annuels pour en retirer le duvet protecteur et de se nourrir des jeunes plants tendres pour pallier à l'augmentation des populations due à la naissances des portées de l'année.

Pour plus d'informations, le web regorge de tutoriels sur la chasse au dahu et ne nécessitant que peu de matériel (un sac) ou de compétences (savoir siffler). Les fédérations de chasse locales pourront aussi vous apporter des conseils ou des précisions sur le dahu.

Spécialiste de la cartographie forestière, **Sylvamap** peut inclure, à votre demande, les aires de répartition du dahu dans la carte des enjeux environnementaux de votre forêt. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



Site internet

Notre site internet est ouvert. Il s'enrichit en permanence de nouveaux reportages ou documents. Nous comptons sur vos archives, témoignages et photos pour le compléter. Confiez-nous ces documents quelque temps, le temps de les scanner. Ensuite ils vous seront restitués.

<https://mallefougasse.montlaux.fr>

Patrick



Ciel fougassais